



DISCOURS

DU

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

A

L'OCCASION DU VOTE DE LA LOI
DE FINANCES 2022

LOME, LE 27 DECEMBRE 2021

Excellence Madame la Présidente de l'Assemblée nationale,

Monsieur le Ministre des droits de l'Homme, de la formation à la citoyenneté et des relations avec les institutions de la République, porte-parole du Gouvernement,

Monsieur le Ministre Conseiller du Président de la République,

Monsieur le Président de la Commission des finances et du développement économique,

Honorables Députés,

Mesdames, Messieurs les Secrétaires généraux, Directeurs généraux et Directeurs,

Mesdames, Messieurs, les professionnels de la presse,

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'immense honneur de prendre la parole devant cette auguste Assemblée nationale, à la fin de ces fructueux échanges, pour exprimer la gratitude du Gouvernement pour l'adoption de la présente loi de finances, gestion 2022.

En effet, comme vous le savez si bien, la loi de finances est le principal instrument de politique économique qui permet au Gouvernement de financer les programmes, projets et actions des politiques publiques. Elle permet, dans son exécution, conformément aux orientations et choix budgétaires retenus, d'impacter le quotidien des populations à travers une collecte des recettes juste et équitable et des dépenses rationnelles d'investissements créateurs d'emplois et de richesses, en vue de renforcer la lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité.

Ce budget que vous venez d'adopter permettra donc au gouvernement, la poursuite de la mise en œuvre du

mandat social du Chef de l'Etat, **son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE** et l'accélération de l'exécution de sa vision transformatrice de notre pays, exprimée à travers la feuille de route gouvernementale Togo 2020-2025.

Par ce vote, vous donnez au gouvernement les moyens de poursuivre efficacement la réalisation des ambitions de cette feuille de route dont près de 61 % des projets et réformes ont été entamés avec succès dans leurs phases de mise en œuvre.

Honorables Députés,

Mesdames et Messieurs,

Notre riposte et notre résilience face à la crise sanitaire actuelle matérialisées par la relance enregistrée au cours de l'année 2021 à travers un taux de croissance estimé à 5,3% contre 1,8% en 2020 constituent le fruit de votre adhésion à la justesse de la vision du Chef de l'Etat et de

vosre parfaite compréhension des enjeux majeurs et des défis auxquels fait face notre pays. Ainsi, vous permettez à notre pays d'aller plus loin en 2022 dans les réponses apportées aux besoins légitimes exprimés par nos populations, grâce à une mobilisation accrue des ressources.

En outre, le Gouvernement poursuivra, entre autres,

- dans le domaine de la santé, le renforcement de l'accès aux services de base à tous et la couverture santé universelle pour chaque togolais ;
- dans le domaine de l'éducation, l'exécution de l'ambitieux programme de construction des bâtiments scolaires, en vue d'augmenter la capacité d'accueil scolaire de 30 000 salles de classe supplémentaires ;
- En vue de poursuivre et de renforcer les actions déjà en cours pour l'inclusion des populations, élément au cœur de la feuille de route gouvernementale 2020-

2025, le budget, exercice 2022, consacre aux secteurs sociaux un montant de 507,8 milliards de francs CFA contre 432,9 milliards de francs CFA dans le budget 2021, soit une hausse de 17,3%. La part relative des dépenses sociales dans le budget, exercice 2022, est de 47,4%. A titre d'illustration et conformément à la vision d'un enseignement de qualité répondant aux besoins de l'économie, les secteurs des enseignements primaire, secondaire, technique et de l'artisanat ainsi que de l'enseignement supérieur se verront renforcés avec des actions portant, entre autres, sur le renforcement des infrastructures scolaires, la mise en place des centres d'excellence et des Instituts de formation en alternance pour le développement (IFAD). A cet effet, des montants respectifs de 151,6 milliards et 40,9 milliards de francs CFA seront accordés à ces secteurs, soit près de 21,5% des montants alloués aux ministères. Par

ailleurs, le Gouvernement envisage la construction d'une université par région en deux phases et en partenariat public privé. La première phase concernant la région de la Kara et celle des Plateaux commence dès 2022.

- dans le domaine agricole, l'amélioration des rendements et la transformation des produits permettant de créer des industries alimentaires et le désenclavement des zones de productions, telles que nous le constatons déjà avec la Plateforme industrielle d'Adétikopé (PIA) et l'Agropole de Kara, et la construction de superstructures et des systèmes d'irrigation sur les zones d'aménagement agricole planifiées (ZAAP);
- dans les domaines du transport routier, aéroportuaire et portuaire, la consolidation des infrastructures pour améliorer l'attractivité de notre pays.

Enfin, le Gouvernement continuera à intensifier ses efforts pour la réalisation des projets de développement dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, de l'électrification en milieu rural, et de l'économie numérique, fer de lance de la modernisation de l'économie nationale et de notre administration, ainsi qu'aux questions environnementales.

Excellence Madame la Présidente,

Honorables Députés,

Mesdames, Messieurs,

Permettez-nous de rappeler que la loi de finances, exercice 2022, que vous venez d'adopter s'équilibre en ressources et en charges à 1.779,2 milliards de francs CFA contre 1.702,9 milliards de francs CFA dans la loi de finances rectificative 2021, soit une hausse de 4,5%.

Les recettes budgétaires s'établissent à 1.070,9 milliards de francs CFA contre 915,6 milliards de francs CFA en 2021, soit une hausse de 17% alors que les dépenses budgétaires passent de 1.219,3 milliards de francs CFA en 2021 à 1.330 milliards de francs CFA en 2022, en progression de 9,1%.

Le déficit budgétaire représentant 5,1% du PIB, sera entièrement financé par le solde excédentaire des opérations de trésorerie. Ce déficit est en nette amélioration par rapport à 2021 où il s'établissait à 6,5% du PIB traduisant l'effort du Gouvernement pour une meilleure maîtrise des finances publiques nonobstant la crise sanitaire.

Les mesures fiscales inscrites dans la loi de finance, gestion 2022, visent à doter l'Etat et les collectivités territoriales, des moyens nécessaires à l'atteinte de leurs objectifs de financement des actions de développement

et de riposte contre la pandémie en cours et à favoriser l'essor des secteurs économiques stratégiques. A cet effet, des réformes seront apportées dans plusieurs domaines.

La politique de gestion des finances publiques, traduit dans le Document de Programmation Economique et Budgétaire Pluriannuelle (DPBEP 2022-2024), vise la poursuite de la mobilisation des recettes et la maîtrise des dépenses. Elle met en évidence les priorités relatives à la maîtrise des charges de fonctionnement et la consolidation de la soutenabilité de l'endettement public, afin de dégager des marges budgétaires au profit des investissements structurants, des dépenses sociales et celles relatives à la promotion du genre et aux efforts de consolidation de l'Etat de droit et de la démocratie. Notre pays ayant également subi les effets néfastes de la crise sanitaire, la mise en œuvre de cette politique devrait

permettre d'accompagner efficacement le renforcement de la résilience des populations et de l'économie nationale d'une part et la relance économique et le bien-être des populations d'autre part.

Pour tenir compte de ces priorités dans le budget 2022, le Gouvernement, à travers la lettre de cadrage, a donné des orientations et mesures à prendre en compte en vue de répondre efficacement aux besoins des populations.

Ces priorités s'articulent autour des mesures fiscales et des orientations suivantes :

- **Au titre des mesures fiscales :**

- l'élargissement de l'assiette fiscale ;
- le renforcement des mesures de contrôle et de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales ;
- la simplification des procédures fiscales ;

En outre, un certain nombre de mesures sont préconisées pour alléger la charge fiscale des contribuables. Ces mesures passent par la baisse significative des droits d'assise sur les cigarettes, la possibilité de déduire certaines charges d'exploitation pour les entreprises, notamment l'intégralité des charges liées aux objets publicitaires ; sans oublier la déduction des dons faits aux cantines scolaires ainsi que des mesures d'allègement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques dans le cadre des revenus d'emplois.

Toujours dans le même souci d'allègement de la charge fiscale, des mesures spécifiques ont été reconduites, notamment :

- l'exonération des droits et taxes, à l'exception des prélèvements communautaires, à l'importation du matériel agricole, du matériel médical et des produits

exclusivement utilisés dans le cadre de la lutte contre le coronavirus (Covid-19) ;

- l'exonération des droits et taxes de douanes à l'importation de véhicules neufs, hybrides et âgés de moins de cinq (05) ans ainsi que les véhicules à deux roues électriques ;

- et la reconduction du régime fiscal dérogatoire applicable aux opérations de restructuration des entreprises en difficulté.

- **Au titre des grandes orientations et choix budgétaires :**

Au cours de l'année 2022, le Gouvernement s'engage à poursuivre la promotion d'une gestion efficiente à travers la consolidation de la politique de réforme et d'assainissement des finances publiques et de transparence dans la gestion des deniers publics, tant au niveau des opérations de mobilisation des recettes que

de la consommation des crédits. Le gouvernement poursuivra, dans le cadre des mesures sociales, l'appui aux entreprises et aux ménages considérablement affectés par la crise sanitaire. A cet égard, les mesures pour contenir les tensions inflationnistes dues à la hausse des cours des denrées alimentaires et aux effets décalés de l'augmentation des prix du pétrole seront une priorité. La réussite de ces ambitions du Gouvernement sera fonction de la concrétisation de la reprise économique envisagée sur le plan international, régional et national. A cet effet, les différentes mesures prises pour contenir la pandémie se poursuivront. Les différentes réformes structurelles en termes d'amélioration du climat des affaires, d'accompagnement des opérateurs économiques et de mise en œuvre des projets d'investissement porteurs de croissance économique vont s'intensifier. Le gouvernement restera constant dans ses efforts pour faire face aux menaces sécuritaires

nationales et participer à la solidarité sous régionale contre ce fléau.

La trajectoire de croissance projette le taux de croissance réel en 2022 à 6,1% avec pour ambition d'atteindre une croissance réelle de près de 7% d'ici à 2025, et avec un taux d'inflation maîtrisé sous le seuil de 3% sur toute la période, grâce aux performances économiques attendues et aux efforts d'assainissement des finances publiques. Aussi, le profil des indicateurs macroéconomique et budgétaire devrait-il s'améliorer, notamment ceux relatifs au solde budgétaire, à la masse salariale rapportée aux recettes fiscales et au taux de pression fiscale.

Excellence Madame la Présidente,

Honorables Députés,

Mesdames, Messieurs,

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier, une fois encore, au nom du Gouvernement, l'Assemblée nationale pour sa disponibilité à accompagner les différents programmes de développement initiés au profit de nos laborieuses populations. Le vote de cette loi en est un témoignage certain.

Je voudrais terminer mon propos en présentant mes meilleurs vœux de bonne et heureuse année à l'ensemble des Honorables députés et à vos familles. Que cette nouvelle année soit une année de paix et d'accomplissement des ambitions individuelles et collectives pour le bien de l'ensemble de la population togolaise que vous représentez.

Je vous remercie de votre aimable attention.